



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

A remettre au service urbanisme au moins cinq jours avant la date prévue ou par courriel à urbanisme@mairie-deville-les-rouen.fr

Demandeur :

Nom, prénom (<i>si particulier</i>) ou Société	
Adresse	
Téléphone fixe / portable	
Courriel @	
N° de SIRET	

Sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public au droit de l'immeuble situé : (adresse)

Sur une longueur de (mètre)					
Sur une largeur de (mètre)					
Soit une surface de (m ²)					
A partir du		jusqu'au		Nombre de jours	
Total : surface (m ²) x 0,32€/m ² x nombre de jours					
Arbre(s) retiré(s) nombre		x 1 500€ =			

Motif :

Benne		Echafaudage		Autre*	
Précisez (dépôt matériaux, clôture de chantier, grue, nacelle, stationnement véhicule, ...)					
Fait à Déville lès Rouen, le					
Signature					

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 (cf. délibération du Conseil Municipal n°22-82-02 en date du 08/12/2022) :

- Occupation du domaine public supérieure ou égale à un mois = 0,32 € par m² et par jour, soit 9,92 € par m² et par mois,
- Occupation du domaine public non autorisée = 200 € par jour (après mise en demeure de régularisation ou de retrait),
- Prestation de nettoyage consécutive à une occupation du domaine public = 500,00 € (en cas de constat de salissures et déchets consécutifs au chantier, basée sur un état des lieux avant chantier),
- Retrait d'un arbre pour une occupation du domaine public = 1 500,00 € avec obligation de le remplacer selon des caractéristiques identiques (essence, diamètre du tronc, hauteur de tige).